

Décharge 2013: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2014/2087(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1639 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier déplore les travaux de réparation du bâtiment du Centre qui ont continué **d'accuser des retards** mais se réjouit des solutions mises en place par le CEDEFOP en matière environnementale.